

**Le bulletin  
d'information de la  
délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les  
infos de ce numéro et  
sa version audio sur le  
site de la Délégation  
[https://apf-  
francehandicap35.org/](https://apf-francehandicap35.org/)



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

♦ **Édito ,sommaire  
agenda**

**Pages 2 à 7 :**

♦ **Actualités Nationales**

À la Une : MDPH,  
baromètre de la  
confiance

Brèves

**Page 8 :**

♦ **Infos nationales APF**

En route pour nos droits,  
plaidoyer femmes, Agit'  
actions

**Pages 9 et 10 :**

♦ **Infos territoriales**

Bilan MDPH,  
scolarisation, CVS  
bretons, Transports  
Fougères

**Pages 11 à 17 :**

♦ **Infos DD35**

- En route pour nos  
droits au départ de  
Rennes

- Rencontre municipale

- Bilan des élections aux  
CAPFD

- Activités : braderies,  
café citoyen, fête du  
sourire

- Groupes Initiatives et  
groupes Relais

- Le territoire 35/56

- Agenda

**Pages 18 à 20 :**

- **Portrait** du CAPFD et  
du CAPFR

**Pages 21 à 24 :**

- **Culture, sports et  
loisirs**

- **Jeux,**

**Divertissement**

- **Infos pratiques.**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

**Édito**

**Tous acteurs pour construire ensemble !**

Le Conseil APF de Département (CAPFD) nouvellement élu, a désigné son représentant et ses 2 suppléantes. J'ai l'honneur et le plaisir de poursuivre ma mission, assisté par Stéphanie Collet et Brigitte Parey-Mans. Retrouvez l'ensemble des élus sur la page « Portrait » de ce bulletin.

Ce nouveau mandat a débuté par l'organisation d'un séminaire de 2 jours à Rennes avec les élus des 2 CAPFD du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine. L'occasion de concrétiser notre dimension territoriale, notre engagement associatif et d'envisager une mutualisation de nos pratiques et la mise en place d'actions communes pour rendre effectif le principe d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Une des principales missions du CAPFD sera de mettre en œuvre notre plan d'actions départemental élaboré à partir du nouveau projet associatif national « Pouvoir choisir, pouvoir agir ». Ce plan d'actions prévoit notamment de renforcer les liens et la proximité de la Délégation avec nos Groupes Relais et de nous rapprocher de nos services et établissements médico-sociaux du département en favorisant les actions collectives (portes ouvertes par exemple). Nous ferons prochainement appel à vous pour participer, dans un comité de pilotage, à l'évaluation de nos actions dans la mise en œuvre de ce plan.

Je vous invite à revivre dans ce bulletin les pérégrinations de quelques acteurs de notre Délégation sur la caravane d'APF France handicap « En route pour nos droits » qui a, en ce joli mois de mai, sillonné la France jusqu'à l'Élysée.

En ce début d'été, je vous souhaite d'excellentes vacances reposantes et ressourçantes et vous donne rendez-vous en septembre pour une rentrée que nous saurons rendre active et solidaire.

Patrick Aubry,

Représentant du Conseil APF France handicap de Département.

**Ne manquez pas :**

- ♦ A la Une : Baromètre de la confiance (p 2)
- ♦ « En route pour nos droits » (p 8, 11 et 12)
- ♦ L'agenda de l'été (p 17)
- ♦ Portrait : le CAPFD (p. 18 et 19)



**La Délégation sera fermée du 5 au 25 août inclus pendant la période estivale.**

## •• QUE PENSENT LES USAGERS DE LEUR MDPH ?

Le numéro d'avril 2019 d'Han'dizou a rendu compte de l'avis de la centaine d'usagers du département qui avaient répondu à l'enquête de satisfaction sur la MDPH 35. Nous avons maintenant les résultats sur la France entière de cette enquête qui s'est déroulée au 4ème trimestre 2018. 20 000 personnes ont donné leur avis. En voici les points saillants :

Il n'est pas toujours facile de se rendre à la MDPH (pour 1 personne sur 4). C'est souvent compliqué de joindre ce service par téléphone, par courrier ou par mail (1 personne sur 3)

On ne sait pas toujours à qui s'adresser (près de 1 sur 2)...

... Mais une fois qu'on a réussi à trouver le bon interlocuteur, on est le plus souvent bien accueilli, bien écouté et on obtient des réponses à nos questions. Pour autant, beaucoup d'usagers ne parviennent pas à obtenir



toute l'information dont ils ont besoin ni l'aide qui leur serait nécessaire pour être accompagné dans leur parcours de vie.

Et la frustration est à son maximum devant la complexité

du dossier à remplir et le délai de traitement de la demande (70 % d'insatisfaits).

Au total les MDPH obtiennent donc une note bien moyenne où seulement un usager sur trois se déclare « satisfait de sa MDPH ». C'est également l'enseignement qui ressortait des réponses concernant la MDPH 35.

Vous pouvez continuer à donner votre avis sur le site: [mamdp-h-monavis.fr](http://mamdp-h-monavis.fr)

## • BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE : PESSIMISME SUR L'AVENIR

La très sérieuse DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) a interrogé un échantillon de 3 000 personnes et a publié, en avril dernier, son baromètre d'opinion.

Les 3 000 personnes interrogées témoignent d'un attachement au maintien des prestations sociales et réclament des hausses significatives de salaires (+25% pour les salaires ouvriers). 80% des répondants estiment que ces inégalités se

sont creusées, 88% s'opposent à la baisse des retraites, 86% à celle des aides aux personnes handicapées ou âgées dépendantes, 78% à celle des allocations logement, soit 5 à 7 points de plus que depuis l'enquête de l'an dernier. Pour les financer, près de la moitié des personnes interrogées préconisent d'augmenter les cotisations sociales des entreprises.

Une nette opposition au Président de la République qui demandait aux Français de travailler plus pour baisser les impôts. Cette enquête met en évidence le pessimisme des répondants quant à leur avenir.



## ● POLITIQUE ET DROITS

### ●● Administration : le numérique, de gré ou de force !

Le Gouvernement n'envisage pas d'alternative au tout numérique en matière de formalités et relations avec les administrations malgré l'inquiétude exprimée sur l'absence de toute procédure protégeant la confidentialité pour les personnes handicapées sous tutelle ou curatelle. Il ne prévoit que des actions visant à former des personnes qui n'ont pas accès au numérique, sans que les moyens dépassent quelques centaines d'usagers alors que 500 000 sont concernés. En parallèle, le Conseil National du Numérique (CNNum) constate que l'accessibilité numérique est toujours un

horizon lointain. Il s'inquiète du fait que le décret en préparation ajoute de nombreuses possibilités d'échapper aux standards de mise en accessibilité notamment par la notion de 'charge disproportionnée' que toute organisation voulant se soustraire à ses obligations en la matière pourra vraisemblablement invoquer. Autre sujet d'inquiétude : le projet de décret exclut également du périmètre de son action les contenus vidéos et audiovisuels, pourtant de plus en plus présents, y compris sur les services en ligne de l'État. Le CNNum qualifie enfin de "dérisoire" le montant de la



sanction qui, de surcroît, ne portera pas sur le respect ou non des standards d'accessibilité, mais uniquement sur la présence ou non, sur le site, de la déclaration d'accessibilité.

### ●● Loi minimaliste pour les aidants familiaux



La nouvelle loi pour les aidants familiaux publiée fin mai n'a pas retenu la proposition d'indemnisation du congé pris pour s'occuper d'un parent malade ou handicapé. Elle se borne à intégrer, dans la négociation collective, la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des proches

aidants, à identifier ces aidants dans le dossier médical partagé et à prévoir l'extension par décret aux agents publics travaillant dans des établissements médico-sociaux de l'expérimentation du relaiage.

## ● RESSOURCES

### ●● Rationalisation des aides sociales et lancement du RUA.

Le 1er comité d'orientation stratégique du projet de Revenu Universel d'Activité (RUA) s'est réuni en mars dernier. Destiné à remplacer le Revenu de Solidarité Active (RSA), la prime d'activité et les allocations logement, ce RUA comportera des obligations, dont celle de rechercher activement un emploi (suspension en cas de refus de 2 offres "raisonnables" même si elles ne correspondent pas au métier recherché). Le RUA pourrait absorber d'autres prestations dont l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'aide aux chômeurs en fin de droits (ASS) et le Minimum Vieillesse.

L'objectif de simplification ne sera pas rempli pour les personnes en situation de handicap si l'AAH n'est pas

intégrée dans le RUA, un dossier spécifique sera toujours requis. Enfin, la fusion de droits distincts risque

d'entraîner une baisse globale du volume des prestations et donc du revenu des plus pauvres. La concertation sur cette réforme des minima sociaux a été lancée début juin, elle concerne environ 7 millions de personnes.



## ● RESSOURCES (SUITE)

### ●● Alerte ! L'AAH calculée sur les revenus des parents.



Des adultes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et fiscalement rattachés au foyer de leurs parents se sont vus, en mars dernier, réduire ou supprimer leur prestation, ainsi que la prime d'activité, parce que les Caisses d'Allocations Familiales les ont calculées sur les revenus de placements des parents.

Alertée par des associations sur cette irrégularité, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales s'est engagée à régler rapidement les erreurs de calcul et à identifier les victimes qui n'auraient pas formulé de recours.

## ● ACCESSIBILITÉ

### ●● Bâti - Ad 'AP

Pour la Délégation ministérielle, plus d'un million d'Établissements Recevant du Public (ERP) seraient désormais dans les règles : 400 000 déjà accessibles et 700 000 en cours de mise en conformité.

Ce chiffre ne représente que la moitié du total des ERP : que va-t-il se passer pour les établissements qui ne se sont pas mis en conformité ?



À ce jour, aucun ERP défaillant n'a été sanctionné, même lorsque son propriétaire a fait le mort, et il est désormais trop tard pour déposer un dossier « d'agenda programmé » de mise en accessibilité.

**La Délégation a désormais décidé de passer à l'offensive en rendant visite à ces établissements et, s'il le faut, aller jusqu'au recours devant les tribunaux pour que les plus malveillants d'entre eux soient sanctionnés.**

### ●● logements accessibles



Un décret a rendu obligatoire l'installation d'un ascenseur dans les bâtiments comportant plus de 3 niveaux.

**Mais attention aux dérogations !**

On entend en effet parler de modifications d'un article réglementaire auquel on ajouterait la notion de « coût disproportionné » au champ actuel des dérogations. A suivre ...

### ●● Accès facilité aux transports adaptés.

Lors de l'étude de la loi « mobilités », les sénateurs ont introduit un amendement pour faciliter l'accès aux services de transport adapté : les personnes en situation de handicap titulaires d'une carte mobilité inclusion pourraient accéder à tous les services de transport adapté

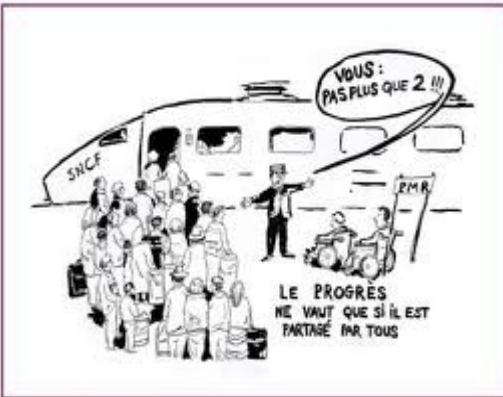
du territoire sans obligation de résidence et sans passage devant une commission médicale.

Il n'y a plus qu'à espérer que cette mesure devienne rapidement effective...



## ● ACCESSIBILITÉ

### ●● Transports : La SNCF est-elle fâchée avec les personnes handicapées ?



La SNCF ne facilite pas la vie des personnes ayant des difficultés : les guichets ne sont plus ouverts qu'avec des horaires réduits, voire totalement fermés le week-end comme à Rennes.

L'alternative expérimentée par la SNCF est faite de « fourgons aménagés » desservis par des escaliers et donc totalement inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs la direction de l'accessibilité entend imposer aux personnes en fauteuil roulant des normes qui vont empêcher bon nombre de personnes de prendre le train : pas de fauteuil, par exemple, plus large que 70 cm alors que les accès aux TGV mesurent 85 cm. Et quand les clients laissés pour compte par la SNCF osent protester, la directrice de l'accessibilité parle de « grogne catégorielle ».

### Qu'en est-il à la gare de Rennes ?

Le 29 mai dernier, les syndicats cheminots de Rennes ont invité les associations de personnes en situation de handicap du département à participer à une journée d'action concernant la privatisation de la prise en charge des voyageurs handicapés en gare de Rennes.

À suivre attentivement...

### ●● Les fauteuils sont « tolérés » sur les pistes cyclables.

Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant sont assimilées à des piétons.

Ils ne peuvent donc être que « tolérés » sur les pistes cyclables et autres voies vertes que dans la mesure où ils ne gênent pas les cyclistes.

Tel est le résultat de la réflexion du ministre de l'intérieur en réponse à une question d'un député du Morbihan.

*Pouvons-nous craindre que la mise en l'accessibilité des trottoirs soit alors revue à la baisse ?*



### ●● Suppression de la gratuité de stationnement pour les véhicules des personnes handicapées.



Le Sénat qui n'a pas que de bonnes idées propose de supprimer la gratuité instaurée par la loi du 18 mars 2015. Ce serait alors aux mairies ou intercommunalités de décider d'instaurer une tarification spécifique aux « personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ». À suivre...

En France, 250 véhicules sont verbalisés chaque jour parce qu'ils occupent indûment une place réservée. Le ministère de l'intérieur n'envisage pas d'augmenter le montant de l'amende (135 €) : celle-ci serait suffisamment dissuasive, d'autant plus que peuvent s'y ajouter les frais de mise en fourrière.



## ● EMPLOI

### ●● 3 décrets réforment l'obligation d'emploi.

3 décrets réformant l'obligation d'emploi ont été publiés fin mai :

- ⇒ le premier concerne les accords agréés mettant en œuvre, dans une branche professionnelle, une entreprise ou un groupe, des actions visant à employer des travailleurs handicapés ou à mener des initiatives dans ce sens ; ces accords ne pourront être renouvelés qu'une fois.
- ⇒ Le second porte sur les modalités de la

déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

- ⇒ Enfin, le troisième définit les modalités de calcul de la contribution due au titre de l'obligation d'emploi, et contient un dispositif transitoire minorant son montant pour les années 2020 à 2024.

L'entrée en vigueur de cette réforme est prévue le 1er janvier 2020.



## ● ÉDUCATION

### ●● Activités périscolaires toujours sans AESH

La secrétaire d'État aux personnes handicapées refuse encore et toujours de prendre en charge l'aide aux élèves handicapés participant aux activités périscolaires.

Elle rappelle que les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) peuvent les



assister pendant la cantine si la décision de la Commission des

Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) le mentionne expressément, et elle renvoie aux municipalités la charge financière de cet accompagnement pour les activités périscolaires.

Elle défend ainsi une doctrine gouvernementale pourtant plusieurs fois sanctionnée par la juridiction administrative.

### ●● 3 000 PIAL à la rentrée.



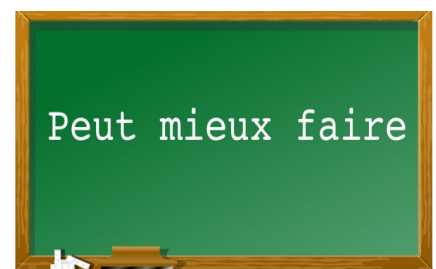
Avant même la fin des expérimentations en cours, la secrétaire d'État aux personnes handicapées a annoncé la création de 3 000 Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) dès la prochaine rentrée scolaire.

Ces PIAL visent à doter des établissements en personnels d'accompagnement scolaire mutualisé, ce qui devrait entraîner une orientation vers ces structures au risque d'éloigner les élèves de l'établissement le plus proche et de les concentrer au sein de quelques-uns par territoire.

S'ajouteront la création de

- ⇒ 300 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS),
- ⇒ 30 nouvelles unités d'enseignement maternelles autisme et
- ⇒ 10 unités d'enseignement élémentaires,

qui ne représentent qu'une infime partie des besoins à couvrir pour assurer un réel maillage territorial.



## ● INSTITUTIONS

### ●● Pas de nouvelles places en institutions.

Interrogée sur le manque de places pour 850 adultes handicapés maintenus dans des établissements médico-sociaux pour jeunes de moins de 20 ans, la secrétaire d'État aux personnes handicapées n'envisage pas d'en créer.

Elle préconise l'accompagnement d'un maximum de jeunes relevant du dispositif de l'amendement Creton (qui autorise leur maintien dans des

établissements pour adolescents au-delà de 20 ans) vers les habitats inclusifs.

Le nouveau décret en cours de parution prévoit des forfaits d'habitat inclusif de 60 000 €, gérés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

La secrétaire d'État espère accélérer la mise en place de cette solution.

Elle compte également sur l'emploi accompagné, parce que « ces jeunes ont besoin d'être accompagnés dans toutes les sphères de leur vie : école, emploi, habitat, qualité de vie sociale.



### ●● Nouvelle édition de "Tutelle, curatelle, etc. Comment protéger un proche ?



de Gérard Amable et Véronique Bonpain  
Editions du Puits Fleuri, mai 2019. Prix : 29 €,

Ce livre est à jour de la loi « Justice » du 23 mars 2019 qui a modifié sur de nombreux points les règles applicables aux mesures de protection juridique :

- \* fonctionnement des comptes bancaires,
- \* placement de l'épargne,
- \* déroulement d'une succession,
- \* consentement aux actes médicaux,
- \* mariage, PACS,
- \* droit de vote, etc.

L'ouvrage présente les différentes mesures de protection juridique et les mesures alternatives, la gestion des revenus et du patrimoine d'une personne sous protection juridique : fonctionnement avec les banques, inventaire, budget,

gestion de l'épargne, assurance vie, biens immobiliers, testament, donation et succession.

Il aborde également la vie sous mesure de protection juridique : logement et maintien à domicile, hébergement en établissement, aides diverses (logement, social, fiscal), santé et consentement aux soins, vie quotidienne. On y traite également des contrôles et du décès. L'ouvrage comprend également les références des formulaires officiels à utiliser, ainsi que les modèles et exemples de courriers nécessaires.



## • EN ROUTE POUR NOS DROITS !

Du 7 au 14 mai, des mini-bus A.P.F. France Handicap (4 caravanes parties de Montpellier, Rennes, Strasbourg et Grenoble) ont sillonné le territoire et traversé de nombreuses villes jusqu'au rendez-vous le 14 mai à Paris. L'objectif : faire entendre les revendications des personnes en situation de handicap pour que leurs droits deviennent réalité.



Tout au long du parcours, les militants ont mis en avant leurs revendications fondamentales :

- Pouvoir exercer ses droits fondamentaux
- pouvoir se loger

- bénéficier de ses propres ressources et vivre dignement
- être autonome ; pouvoir financer son autonomie
- pouvoir se déplacer sans encombre

APF France handicap a souhaité faire connaître ces revendications dans une lettre ouverte adressée au Président de la République. Comptant plus de 25 000 signatures, elle a été remise le 14 mai.

Une date symbolique : le 14 mai 2017, Emmanuel Macron prenait ses fonctions. Continuez à signer notre lettre ouverte au Président de la République !

<https://www.apf-francehandicap.org/actualite/en-route-pour-nos-droits-maintient-la-pression-22840>

**LIRE LE PÉRIPLÉ DES BRETONS EN PAGES DÉLÉGATION.**

## PLAIDOYER SUR LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

En mars dernier, APF France handicap a publié son plaidoyer : « femmes en situation de handicap : stop aux stéréotypes, aux inégalités et aux violences ! » Ce plaidoyer est notamment basé sur l'enquête en ligne réalisée en janvier et février derniers. Il est téléchargeable sur le site : <https://www.apf-francehandicap.org/femmes>. Plus de 3 000 femmes y dénoncent les obstacles spécifiques qu'elles rencontrent au quotidien comme l'asexualisation. Elle se sentent des « femmes au rabais », dépendantes financièrement, invisibles aux instances décisionnelles, elles pointent l'absence de choix au niveau de l'éducation, matériels inadaptés pour les soins et la prévention... »

## • QUOI DE NEUF CHEZ LES JEUNES ?



Les jeunes de la CNPJ ont soutenu le 2ème appel à la grève mondiale pour le climat le 24 mai dernier.

**Rendez-vous les 20, 21, 22 septembre à Amiens,**  
La CNPJ (Commission Nationale Politique pour la

Jeunesse) organisera, ses rencontres jeunesse autour de 6 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies : Pas de pauvreté, bonne santé et bien-être, éducation de qualité, travail décent et croissance économique, villes et communautés durables, lutte contre les changements climatiques.

La CNPJ invite tous les organisateurs d'événements d'APF France handicap à en faire autant !

**Agit'Action** est le nom donné aux rencontres jeunesse de septembre. A cette occasion, APF France handicap lancera la 2ème édition de ses trophées jeunesse pour valoriser et récompenser les meilleures initiatives menées par ou pour des jeunes de notre association.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 12 juillet 2019. Pour s'inscrire : [https://drive.google.com/file/d/1tGVJMd3T\\_5ZHbCPcqv6QR/Yfj6HXOR-1/view](https://drive.google.com/file/d/1tGVJMd3T_5ZHbCPcqv6QR/Yfj6HXOR-1/view)



## • MDPH 35 Maison Départementale des Personnes Handicapées

### •• Bilan de l'activité en 2018

Le travail accompli au sein de la MDPH 35 est effectué par 89 équivalents temps plein, rémunérés pour plus des ¾ d'entre eux par le Conseil Départemental.

**En 2018, près de 30 000 personnes** ont été reçues à l'accueil de la MDPH ou du CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination de leur région ; 53 000 ont reçu une réponse à la suite d'un appel téléphonique. Et le site web de la MDPH a été consulté 130 000 fois.

#### **Au cours de l'année 2018, la MDPH a examiné un peu plus de 29 000 dossiers :**

22 000 concernaient des adultes et 7 000 des enfants. Ces demandes ont été examinées au cours de 168 journées de réunion de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA).

### •• La scolarisation des élèves en situation de handicap

**Le nombre d'élèves handicapés scolarisés** en Ille-et-Vilaine continue de progresser d'année en année : 4 900 cette année contre 4 500 l'an passé et 4 300 l'année précédente. Près des ¾ d'entre eux sont accueillis dans l'enseignement public (et 30 % dans le privé).

**Les élèves handicapés sont plus nombreux dans les écoles maternelles et primaires** (2 800) qu'en collège et lycée (2 100) mais l'écart entre les 2 se réduit et le 2<sup>nd</sup> degré tend à rattraper son retard : le nombre d'élèves handicapés inscrits à ce niveau a plus que doublé en 8 ans.

**Les ULIS** (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) permettent aux élèves en situation de handicap d'être scolarisés dans un établissement ordinaire tout en bénéficiant du soutien dispensé dans un dispositif d'accueil spécifique. 1 050 élèves en bénéficient en Ille-et-Vilaine (520 dans le 1<sup>er</sup> degré et 530 dans le 2<sup>nd</sup> degré).

**Les SEGPA** (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) ont vocation à accueillir, à partir de la 6<sup>ème</sup>, des élèves qui présentent des difficultés scolaires graves. 250 élèves handicapés y sont scolarisés dans le département.

Près de 3 000 personnes ont bénéficié d'un examen médical et 2 250 ont fait l'objet d'une « évaluation de niveau 2 » (contact, entretien, visite à domicile). Il n'y a eu que 251 personnes à demander à être entendues par les membres de la CDA.

**Pour les enfants**, les demandes concernaient surtout l'attribution d'allocations et la situation scolaire. Le délai d'instruction a le plus souvent été de 4 mois sauf pour les demandes de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) qui a demandé 6 mois. Le taux d'accord a été le plus souvent supérieur à 75 % sauf pour les demandes de PCH où le taux de satisfaction tombe à 50 %

**Pour les adultes** les demandes concernaient le plus souvent la situation professionnelle (Reconnaissance de Travailleur Handicapé - RQTH -, orientation), l'attribution de la carte d'invalidité et de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Le délai d'instruction des dossiers a été de 4 à 5 mois, voire de 8 mois pour les demandes de PCH. Le taux d'accord est le plus souvent supérieur à 75 % sauf pour les demandes de complément de ressources et de PCH (40 à 50 %). Parmi les 10 000 personnes concernées par une orientation professionnelle, 365 ont pu bénéficier d'une mise en situation en ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail).

**Des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)** assurent l'accompagnement d'élèves handicapés. Leur nombre augmente au même rythme que le nombre d'élèves handicapés : en 2018-2019, on en comptait plus de 3 000 et le nombre d'enfants accompagnés a été multiplié par 5,5 en 12 ans. Parallèlement la durée d'accompagnement a tendance à diminuer (durée moyenne d'accompagnement hebdomadaire : 9h30 cette année contre 11h en 2006 et 13h en 2007).

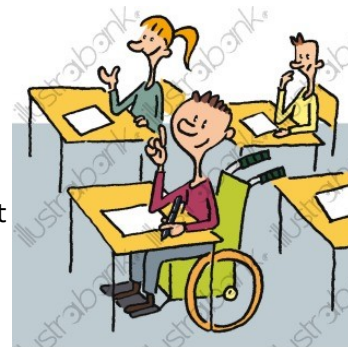
La majorité des auxiliaires de vie ont désormais un statut qui doit les amener à terme vers un CDI dans l'Éducation Nationale. Mais il en reste encore 22 % recrutés sur des contrats précaires et de courte durée (CUI : Contrat Unique d'Insertion). L'objectif de l'Inspection Académique est que tous les AVS évoluent en 2019-2020 vers un contrat pérenne d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH).

#### **Les difficultés rencontrées en 2018-2019 :**

Un nombre important d'AVS ont fait défaut au moment de la rentrée ; certains établissements ont pris prétexte de cette absence pour refuser d'accueillir des élèves handicapés inscrits chez eux, ce qui est parfaitement illégal.

À la rentrée de février 2019, la situation était presque réglée et il n'y avait plus que 64 élèves en attente d'AVS (soit 2%). Et pour 47 d'entre eux, la notification d'accompagnement par un AVS avait été émise par la MDPH depuis moins d'un mois et demi.

Des enfants sont encore exclus de la cantine et des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) en raison de leur handicap. Pourtant, légalement depuis 2016, les MDPH envoient aux parents une préconisation pour l'accompagnement humain pendant la cantine et les TAP. Mais des communes et des Organismes de Gestion privés refusent de mettre en œuvre cet accompagnement et rendent ainsi difficiles les conditions de scolarisation des élèves handicapés. Les élus ont été saisis et un accord a été trouvé avec les associations de maires. Mais certaines communes sont toujours réfractaires et les refus restent fréquents dans l'enseignement privé.



## • Rencontre des Conseils de Vie Sociale (CVS) bretons

Le Conseil National des Usagers (CNU) d'APF France handicap existe depuis 2001. Il est une émanation des 200 Conseils de Vie Sociale des établissements et services de notre association. Il permet de faire remonter les attentes et besoins des usagers des structures APF jusqu'au conseil d'administration. Il participe ainsi à la prise en compte de la parole des usagers pour améliorer la bientraitance, les pratiques innovantes et les réponses inclusives. N'hésitez pas à consulter son blog (<http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr/>) où de nombreux documents présentés sous une forme adaptée permet aux usagers d'accéder aux informations dont ils ont besoin. (bientraitance, contrat de séjour, règlement des CVS, etc.).



A l'initiative du CNU, les CVS bretons se sont réunis à la Salle Ory du Foyer G. d'Achon à Rennes le 26 avril dernier.

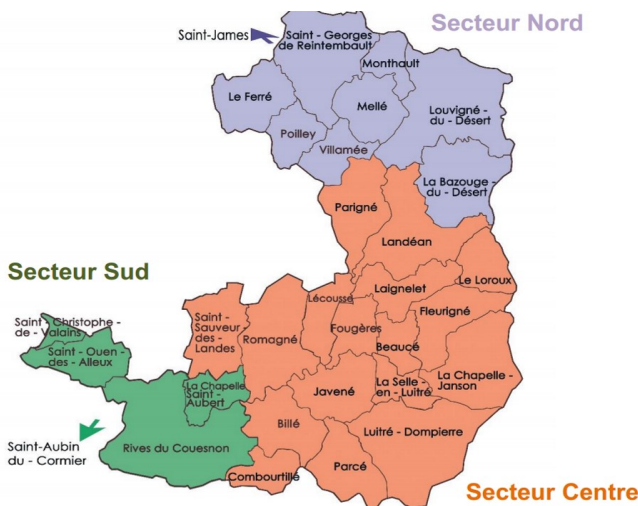
Le CNU était représenté par son président (Michel Lalemant) et son représentant régional (Sébastien Van Rapenbusch, président du CVS du SAMS de Rennes). Les CVS bretons étaient représentés par leur président.

Les échanges ont porté sur le fonctionnement de cette

instance : les difficultés qu'on peut éprouver pour s'exprimer devant le directeur, la difficulté de bien représenter les autres usagers quand ceux-ci ne font pas part de leurs préoccupations, etc. Il a été rappelé l'importance des comptes-rendus pour que la CNU ait une vision complète de la situation dans les différents CVS. Il a enfin été souligné l'importance pour les membres des CVS de ne pas hésiter à utiliser leur droit d'initiative :

ils peuvent, par exemple, demander à inviter des personnes extérieures au service (MDPH, Mairie, service des transports, etc.) ; ils doivent être consultés, et si possible associés, sur le projet d'établissement, sur l'évolution de la structure.

## • Agglomération de Fougères : un service de transports à la demande



(voir carte) et ils sont limités à 75 trajets par an. Les 50 premiers trajets sont facturés 4 € (les 25 suivants : 8 €)

**Sont exclus de ce service:** les transports médicaux remboursés par la CPAM, les transports scolaires et les trajets domicile-travail.

CHR Galeine - Lécousse - Tél. 02 99 94 20 05  
Ambulances Pays de Fougères - Javené - Tél. 02 99 99 87 85  
EURL Taxi Gohin - Fougères - Tel. 02 99 99 89 80

Ce service fonctionne tous les jours (sauf dimanche et jours fériés de 8 h à 19 h).

**Informations complémentaires** auprès de sa mairie, de son CCAS ou du Service Mobilités - Transports - Tél : 02 23 51 35 12 - Courriel : [transport@fougères-agglo.bzh](mailto:transport@fougères-agglo.bzh)

**Pour qui?** Les habitants des communes de l'agglomération de Fougères justifiant d'une carte d'invalidité (ou carte mobilité-inclusion, selon la nouvelle appellation) peuvent désormais bénéficier d'un service de transport à la demande.

**Conditions:** Les déplacements doivent s'effectuer dans la zone géographique où on habite

### Qui transporte?

Dans chaque secteur, un nombre limité de prestataires a été agréé ; parmi ceux qui disposent de véhicules adaptés, on relève :

- dans la zone sud : Taxi du Pays de Fougères - Rives du Couesnon - (Saint-Jean-sur-Couesnon) - Tél. 02 99 99 87 85
- dans le secteur nord : Taxi Ambulances Besnard - Louvigné-du-Désert - Tél. 02 99 98 03 26
- dans le secteur centre : Allo



[agglo.bzh](http://agglo.bzh)



## • « EN ROUTE POUR NOS DROITS » AU DÉPART DE RENNES »

Des 4 coins de France, les caravanes « En route pour nos droits » ont sillonné la France jusqu'à Paris, du 7 au 14 mai derniers, pour porter nos revendications (lire en pages infos nationales APF).  
Stéphanie Collet et Jean-Charles Ropert, nos vaillants globe-trotters de la Délégation, nous racontent ce périple hors du commun.

### Stéphanie :

#### « Une sacrée équipe »

J'ai eu la chance de faire partie du groupe qui est parti de Rennes le 9 mai dernier. Une sacrée équipe motivée et déterminée, composée d'adhérents de Rennes, Jean-Charles et moi-même, Laura, venue de St Briec, Mélanie de Vannes, de Cécile, notre directrice, et Mathieu, chargé des droits des personnes handicapées.

La caravane c'est une succession de rencontres toutes plus enrichissantes les unes que les autres : d'autres adhérents, des bénévoles, tout aussi dynamiques, impliqués et d'autres territoires avec chacun leur réalité propre.

Chaque jour, nous sommes allées à la rencontre des gens pour les sensibiliser à notre action. Notre mobilisation, pour pouvoir exercer nos droits fondamentaux, se loger, pouvoir se déplacer, être autonome et financer son autonomie, est nationale. Chaque étape que nous avons fait au Mans, à Caen, à Amiens, à Versailles nous ont permis aussi de mieux connaître les problématiques spécifiques de chacun, d'échanger des idées, et d'envisager peut-être de futures actions locales communes.

#### Rendez-vous à L'Élysée tout un symbole.

Converger des quatre coins de France, se retrouver à plusieurs centaines de personnes pour manifester le 14 mai à Paris c'est tout un symbole.

La caravane c'est une pétition adressée à notre Président et son gouvernement. Avant de tous nous retrouver place de la République, une délégation de l'APF France Handicap était attendue par Marie Fontanel,



conseillère « Solidarités et Santé » du gouvernement, à l'Élysée.

Alain Rochon, notre Président, Prosper Teboul, notre directeur général et un représentant de chaque ville de départ ont été reçus.

L'occasion pour nous de remettre notre lettre ouverte au Président, accompagnée de la pétition signée par 27 000 personnes.

#### Nous avons pu réaffirmer nos revendications,

en insistant sur certaines d'entre elles. Nous avons pris successivement la parole. Christian, représentant de Strasbourg, a abordé l'accessibilité des ERP ; Noëlle, de Montpellier a parlé du financement de la PCH ; Céline, de Grenoble a évoqué l'accessibilité au logement, et moi je suis revenue sur la question des

ressources et plus particulièrement sur l'AAH et la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de son montant. Chacun a pu parler de son vécu à travers les thèmes abordés lors de cet entretien.

Un entretien dont nous sommes ressortis avec un sentiment plus que mitigé.

#### « Restons mobilisés ! »

Quelques heures après, lors de la clôture de notre rassemblement, le Président a annoncé qu'une autre délégation, cette fois du comité national consultatif national des personnes handicapées, serait

reçue à Matignon le lendemain par le premier ministre. Chacun repartait alors chez lui avec un peu d'espoir.

#### La caravane c'est un mouvement qui doit continuer !

Pour le moment rien de concret, Edouard Philippe n'a mentionné aucune mesure en faveur des personnes handicapées dans son récent discours de politique générale, la Conférence Nationale du Handicap (CNH) est repoussée à l'automne...

L'association encourage donc ses adhérents à poursuivre la mobilisation en allant à la rencontre des élus locaux, en continuant de faire signer la pétition et aussi en écrivant directement à Emmanuel Macron. »



## « EN ROUTE POUR NOS DROITS » AU DÉPART DE RENNES

### Jean-Charles :

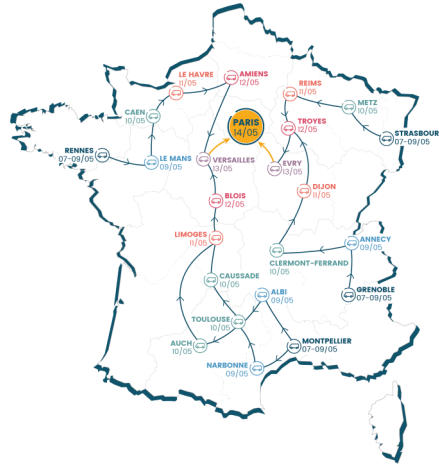
« C'est un projet national qui, à Rennes, a débuté le 7 mai, à la station de métro Henri Fréville par un rassemblement organisé par les Délégations de Rennes et de Saint-Brieuc. De nombreux militants ont été à la rencontre des passants, dans le parc ou à la sortie du métro, afin de leur distribuer des flyers, leur communiquer les résultats de la seconde édition du baromètre de la confiance (lire en pages infos nationales APF) et recueillir leurs avis sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap en matière d'accessibilité, d'éducation, de travail, des loisirs...

Le président du Conseil Départemental et une attachée parlementaire de « La République En Marche » sont même venus à notre rencontre.

Le grand départ a eu lieu avec notre nouveau minibus aux couleurs de notre mobilisation, au matin du 9 mai avec Cécile, Mathieu, Stéphanie, Laura de Saint-Brieuc et moi-même.

**1ère étape : Le Mans**, où nous avons rendez-vous avec la Délégation du Mans. Au programme, déambulation dans les rues pour distribuer des flyers, recueil des signatures pour la pétition et distribution de crêpes, place des Jacobins, en fin d'après-midi. Nuit à l'hôtel.

**Le 10 mai, destination Caen.** Rencontre avec un bailleur et discussions sur la problématique de l'accessibilité et des normes imposées. Déambulation sous la pluie et distribution de tracts et recueil de signatures.



**Le 11 mai, direction Le Havre.** Mélanie de la Délégation 56 nous a rejoint. Sur la place, rebaptisée la Dèche-sur-mer, nous avons distribué des tracts et recueilli des signatures. Repas avec la Délégation de Seine-Maritime et retour à l'hôtel.

**Le 12 mai, en route pour Amiens.** Pique-nique dans un parc, dans une très bonne ambiance ; présence d'une adjointe au maire qui a prononcé un discours. Peu de signatures recueillies ce jour-là. Retour vers 17 heures dans les hôtels.

**Le 13 mai, sous un grand soleil (comme le roi, illustre propriétaire !) Versailles, nous voilà !** Pique-nique dans le parc, distribution de tracts et recueil des signatures. Généralement les gens comprennent notre démarche. Versailles est magnifique !! Nous visitons ensuite les locaux d'APF France handicap de Paris où un cocktail nous attendait. Retour à l'hôtel vers 18 heures.

**Le 14 mai, arrivée à Paris.**  
« La caravane impressionnante

est escortée par la police qui nous ouvre la route. Dans plusieurs véhicules, des journalistes télé et radio nous interviewent sur nos revendications pendant que Stéphanie est à l'Élysée avec le président d'APF France handicap et 2 autres militants de la caravane afin de déposer notre lettre ouverte à la secrétaire d'État. Nous nous rendons ensuite place de la République pour un temps fort de manifestation.

### Retour sur Rennes

Nous quittons cette place emblématique vers 16h30 pour reprendre la direction de Rennes. Nous y arrivons vers 21h00, un peu (beaucoup ?) fatigués (en 5 jours nous avons fait plus de 1 000 kms), mais conscients d'avoir vécu une semaine inoubliable. Merci à Cécile et à Mathieu pour leur grand professionnalisme et leur grande maîtrise de cet événement majeur pour nos revendications mais également très riche en rencontres et en amitié. »





## • RENCONTRE AVEC LA VILLE DE RENNES : DES PROJETS DE COLLABORATION...

### Lundi 20 mai rendez-vous à la Délégation

avec Patrick AUBRY, représentant départemental, et Cécile COTTEBRUNE DESBATS, directrice territoriale, en présence de Madame BRIAND, adjointe à la Mairie de Rennes et en charge de l'accessibilité. Elle était accompagnée d'Yves RICHARD, ainsi que de Monsieur Laurens et Madame LE TONTURIER, de la Direction Santé Publique et Handicap de la ville de Rennes.

Après une présentation de chacun et un rappel par le représentant départemental des missions de la Délégation APF France handicap, la directrice territoriale a exposé les différentes activités et projets de la Délégation. La directrice n'a pas manqué de souligner l'importance de ce rendez-vous avec Madame Briand. Pendant l'échange, Cécile Cottebrune a proposé une action sur le respect des

places de stationnement adapté pour les personnes en situation de handicap, qui pourrait être soutenue par la ville.

### Proposition de collaboration

En outre, Madame Briand a répondu qu'elle proposait à APF France handicap de participer à un colloque ou des cafés citoyens sur la mobilité en 2019/2020. APF France handicap aurait naturellement toute sa place dans ce type d'événement.

Les autres possibilités de collaboration avec la Ville de Rennes seraient de continuer à réaliser des marches exploratoires, en lien avec les directions de quartier, afin de prendre en compte, dans les nouveaux aménagements des quartiers neufs ou rénovés, les besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap. Ce serait ainsi une nouvelle manière de nous



impliquer dans les conseils de quartier, en particulier en explorant la possibilité de rejoindre les commissions « Vivre ensemble ».

### Remerciements

Pour conclure, la Directrice Territoriale des Actions Associatives (DT2A) remercie vivement le soutien de la ville exprimé par le prêt de matériel pour les braderies et, sur un plan financier, par la subvention de 13 000 euros octroyée par la ville chaque année.

## • BILAN DES ÉLECTIONS AUX CAPFD

**Bilan national :** 20 000 adhérents à jour de leur cotisation ont été appelés à voter en 2019 pour renouveler les instances départementales. Il y a eu cette année un peu plus de candidats qu'en 2015 (près de 700 pour 94 CAPFD) et les ¾ des départements avaient suffisamment de candidats pour remplir leur CAPFD.

46 % des élus sont des nouveaux membres de CAPFD (36 % en 2015)

46 % sont des femmes et 80 % sont en situation de handicap

**Région Bretagne :** 1 769 adhérents ont été appelés à élire leurs représentants départementaux. Avec un taux de participation de 43 % en moyenne, on observe un résultat satisfaisant : pratiquement tous les sièges sont pourvus (37 sièges sur 38) avec :  
Un taux de renouvellement

élevé (51 %) Une proportion de femmes comparable au taux national (43 % : 16 sur un total de 37 élus).



### Résultat par département.

**Ille et Vilaine :** taux de participation : 44 % ; 5 élus sur les 11 sont nouveaux dans la fonction et le nombre de femmes est de 4 sur 11. Représentant départemental : Patrick Aubry ; suppléantes :

Stéphanie Collet et Brigitte Parey-Mans.

**Morbihan :** taux de participation : 44 % ; 6 élus pour 7 sièges à pourvoir (1 poste vacant).

3 élus sur les 6 sont nouveaux dans la fonction et le nombre de femmes est de 3 sur 6.

Représentant départemental : Jean-Pierre Rommens ; suppléante : Mélanie Kerhervé;

**Côtes d'Armor :** taux de participation : 55 % ; 6 élus sur les 9 sont nouveaux dans la fonction et le nombre de femmes est de 5 sur 9.

Représentant départemental : Guillaume Bellec ; suppléante : Jeanine Desbois

**Finistère :** taux de participation : 36 % ; 5 élus sur les 11 sont nouveaux dans la fonction et le nombre de femmes est de 4 sur 11.

Représentante départementale : Béatrice Lebel.



**• ÇA S'EST PASSÉ À LA DELEGATION !**

**•• Bilan des braderies**

**Braderie de Vitré du 25 mai**

17 bénévoles du secteur de Vitré ont répondu présents dans une ambiance pleine de convivialité, de sérénité et de solidarité. Grâce à eux, nous avons pu collecter 1 164.30 € qui contribueront à maintenir l'offre de loisirs faite à nos adhérents (repas, sorties, activités sportives...)  
MERCi et BRAVO A EUX pour leur fidélité et leur dévouement au service de notre association. L'équipe de coordination a apprécié l'esprit de solidarité du secteur. En effet l'association sportive de Pocé les Bois nous a mis gracieusement à disposition ses tables, nous permettant ainsi de

palier à ce problème logistique Le stand « livres » a rencontré un vif succès puisqu'à lui seul il a collecté quasiment 500 €. En conclusion, malgré une fréquentation un peu en baisse, les acheteurs ont été au rendez-vous et nous ont permis une nouvelle fois de faire de cette opération un succès.



**Grande braderie à Rennes** (halle Martenot) le dimanche 30 juin de 9h00 à 18h00. Le bilan sera communiqué dans le prochain Han'dizou.

**Calendrier 2019**  
**des braderies APF France handicap**  
*Des braderies à petits prix pour une grande cause*

« Livres, vaisselle, cuirs, vêtements, jouets, tableaux, objets rétros, bijoux... »

**Dimanche 10 Mars**

**Dimanche 30 Juin**

**Dimanche 20 Octobre**

Halle Martenot - RENNES - 9h-18h

**Samedi 25 Mai 2019**

Place du Général de Gaulle - VITRÉ - 9h-18h

**Dimanche 04 Août 2019**

Place Rocabey - SAINT-MALO - 9h-18h

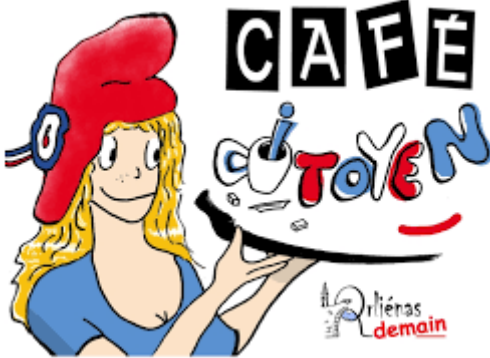


APF France handicap  
Délégation Ile-et-Vilaine  
40 rue Danton, 35700 - RENNES  
02 99 84 26 66

**Prochaines braderies**

- ⇒ le 20 octobre 2019 à Rennes, halle Martenot, de 9h00 à 18h00
- ⇒ le 4 août 2019 à Saint Malo, place Rocabey, de 9h00 à 18h00.

**•• Et si on en causait ? Nouvelles des cafés citoyens...**



Le dernier café citoyen a réuni une quinzaine de personnes autour du thème de « La place de la femme dans la société » le 29 mai dernier. Les 15 participants ont de nouveau eu beaucoup de plaisir à échanger

leurs avis en toute liberté, dans le respect et la convivialité.

L'équipe d'animation de ces rencontres (Marie-Claude Hamon, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans et Jean-Charles Ropert) préparent actuellement un café citoyen sur le thème du bénévolat, en collaboration avec l'équipe d'animation des cafés citoyens de la MJC AUTRE de l'Antipode. Une occasion d'ouverture et de partage avec une équipe aguerrie à ce type d'animation et très sympathique. Deux d'entre eux ont d'ailleurs participé à notre dernier café citoyen qu'ils semblent avoir beaucoup

apprécié : un encouragement pour notre petite équipe de bénévoles amateurs ! Vous serez informés à la rentrée sur cette programmation qui se déroulera à la Mjc de l'Antipode (quartier de Rennes Cleunay) en octobre prochain.



**••Quoi de neuf pour les journées découverte ?**

Ces sorties se font à la journée, généralement en car de tourisme, pour visiter un musée, un parc, un site insolite... Elles incluent le repas du midi au restaurant. Les 2 dernières ont emmené une vingtaine de participants au Grand Aquarium de Saint-Malo et au parc zoologique de Champrepus en Normandie.



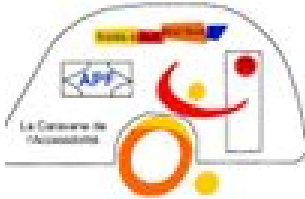
## • QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?

### •• Le Groupe Initiatives

Ce groupe très dynamique, d'environ 25 personnes, se réunit tous les mois dans une excellente ambiance.

#### **Sensibilisations scolaires :**

Une vingtaine de sensibilisations scolaires ont eu lieu depuis octobre 2018. Le Groupe Initiatives, de par l'investissement de ses membres, reste très actif pour les sensibilisations même si le nombre est en baisse. Un travail de réflexion va être mené pour relancer les établissements dès le mois de septembre prochain.



#### **Caravane de l'accessibilité :**

En janvier dernier, le groupe a décidé de terminer le parcours de la caravane de l'accessibilité avant la fin de l'année. A partir de là, les rendez-vous ont été pris et le groupe a pu rencontrer avant fin Juin les

communes de Combourg, Fougères, Chateaubourg, Liffré, Noyal sur Vilaine. 2 communes n'avaient pas encore donné réponse.

Ce projet de baromètre et de caravane date maintenant de 4 ans, la perspective est aujourd'hui de réfléchir à la réalisation d'un nouveau baromètre. Ce projet, au rang d'idée pour le moment, sera réfléchi par le groupe dès septembre.

Contactez Mathieu Cailleau pour plus d'informations sur ce sujet.

#### **Rencontre Star/ Handistar :**

Comme 2 fois par an, le Groupe Initiatives a rencontré des personnes du Réseau Star/ Handistar et Keolis le 14 Juin dernier. Ce temps d'échanges permet aux adhérents de l'association de faire remonter à ces réseaux de transports toutes les difficultés rencontrées lors de l'utilisation des services. Cette rencontre est très importante dans la dynamique de représentation pour le Groupe Initiatives.

#### **Projets divers :**

Le Groupe Initiatives a décidé de réaliser une vidéo de sensibilisation au stationnement au sein de la Délégation. Chaque adhérent et bénévole a pu donc recevoir cette vidéo avec un courrier d'accompagnement courant Juin.



#### **Perspectives :**

Une journée de bilan de l'année et de partage est prévue le 5 juillet avec les différents Groupes Relais du département. Les dates pour l'année prochaine doivent être dévoilées au cours de cette journée mais chacun peut d'ores et déjà mettre une option sur le premier mardi de chaque mois.

### **La Fête du Sourire du 18 mai à Fougères bilan mitigé**

Journée plutôt sympa avec le soutien d'une dizaine de bénévoles venus installer et tenir les stands. Il y a eu un peu de passage mais peu par rapport à ce qu'on attendait. L'objectif en termes de ressources n'ayant pas été atteint, la Délégation va réfléchir à d'autres événements à proposer l'année prochaine.

Elle remercie tous ceux qui ont, vaillamment, apporté leur aide à cette manifestation.





## • QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?

### •• Les Groupes Relais

Les 4 Groupes Relais constitués, Fougères (10 participants), Redon (15 participants), Saint-Malo (20 participants) et Vitré/Châteaubourg (15 participants) se réunissent une fois par mois chacun dans une très bonne ambiance.



**Caravane de l'accessibilité :**  
Les Groupes Relais ont été sollicités pour les rencontres de Combourg, Fougères, Chateaubourg et y ont répondu présents. Informations complémentaires auprès de Mathieu Cailleau.

**Braderie de Vitré :**  
Le Groupe Relais de Vitré et ses bénévoles ont pu participer à la braderie de Vitré, une vraie réussite puisque 17 bénévoles étaient présents sur la journée (voir article sur les opérations ressources).

**Sensibilisations scolaires :**  
Quelques sensibilisations scolaires ont eu lieu depuis octobre 2018, notamment à Saint Malo et Fougères (voir article sur le Groupe Initiatives).

**Fête du Sourire :**  
Le Groupe Relais de Fougères a pu participer et être bénévole à la Fête du Sourire (voir bilan Fête du Sourire).

**Journée du 5 Juillet :**  
Une journée de bilan de l'année et de partage a eu lieu le 5 Juillet entre les différents Groupes Relais du département ainsi que le Groupe Initiatives. Les dates de réunions de l'année prochaine ont été transmises ce jour-là. Un travail autour du dynamisme des groupes et une réflexion autour du « recrutement » de nouveaux adhérents et bénévoles sur les groupes relais seront réalisés.

## NOUVELLES DU TERRITOIRE

La nouvelle organisation géographique d'APF France handicap a créé les territoires. Le nôtre comprend le département du Morbihan et celui d'Ille-et-Vilaine.

En mai dernier, un séminaire de 2 jours sur Rennes a réuni les membres des 2 CAPFD (Conseil APF de Département).

Cette rencontre a permis de mieux se connaître, de créer des liens conviviaux et associatifs, de partager des bonnes pratiques, d'échanger sur notre mission d'élus et d'envisager des actions communes.

Une rencontre à renouveler de l'avis des participants.

Retour en images sur ces journées instructives, intenses mais aussi conviviales...







# DEMANDEZ LE PROGRAMME!



## • Quoi de neuf cet été ?

Toutes les activités, **sauf celles du groupe Amitié**, sont suspendues du 5 au 25 août 2019. En juillet la Délégation vous propose : barbecue, balade à st Malo, quartier d'été, festival Bobital début juillet et festival "la Flume Enchantée" les 6 et 7 septembre. Le programme détaillé est disponible à la Délégation. Pour plus d'informations, contacter Stéphanie au 02 99 84 26 66.



**La Délégation sera fermée du 5 au 25 août inclus pendant la période estivale.**



## Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouvera tout cet été, autour de jeux de société. Tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory située près du Foyer G. d'Achon.

## • Les ateliers

À la rentrée, tous les ateliers reprendront leurs activités. Tous les adhérents qui souhaitent continuer ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation : Informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie. Voici la liste des ateliers mis en place à la Délégation :

- ◆ L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- ◆ Un atelier cuisine à Fougères, le 1er jeudi de chaque mois
- ◆ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier relaxation, un vendredi sur 2 ;
- ◆ Un atelier qwan kido, un lundi sur 2 ;
- ◆ L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- ◆ Les activités de sports et loisirs, tous les vendredis ;



## • Le bilan de la saison

**L'activité Qwan kido (art martial)** proposée un lundi sur deux, après un démarrage plutôt timide, a su attirer d'autres participants et tourne bien. L'activité s'arrête cet été mais reprend en septembre.

**Atelier Arts Plastiques** : les membres de l'atelier ont fait une exposition au Cadran (maison de quartier de Beuregard) du 30 avril au 15 mai avec un vernissage le 14 mai. Ils ont pu discuter ce jour-là avec un groupe d'enfants venu échanger sur les bienfaits de l'atelier Arts Plastiques.

**L'atelier chorale** a terminé sa saison en donnant 2 concerts : le 1er, au Foyer de l'Orgerie à Vern-sur-Seiche le 24 juin dernier ; Le 2<sup>nd</sup>, lors du barbecue offert aux bénévoles le 27 juin dernier. Il reprendra ses activités à la rentrée. Si le cœur vous en dit, venez chanter avec nous (informations auprès de Stéphanie).



*Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).*

*Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : [www.apf-francehandicap35.org](http://www.apf-francehandicap35.org).*

*Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.*

## • LE CONSEIL APF DE DEPARTEMENT : MAIS QUI SONT-ILS ?

En mars dernier, vous avez élu les nouveaux membres du Conseil APF de Département (CAPFD). À cette occasion, nous avons voulu vous les présenter en leur consacrant cette page Portrait.

### Les élus sont :

Patrick Aubry, Sandrine Baot, Monique Berlan, Stéphanie Collet, Dimitri Kasprzak, Jean-Yves Le Houezec, Philippe Maruelle, Daniel Morin, Brigitte Parey-Mans, Stéphane Rigaud, Pascal Royer.

Fin mai, le CAPFD a nommé: Patrick Aubry représentant et Stéphanie Collet et Brigitte Parey-Mans, représentantes suppléantes.

**Le CAPFD est l'instance politique d'APF France handicap** au niveau du département. Il a pour mission de mettre en œuvre les orientations associatives et politiques nationales.

Leurs membres sont garants de la mise en

œuvre des 3 missions associatives :

**Accueillir et accompagner  
Représenter et revendiquer  
Dynamiser et développer.**

Dans le prolongement du projet associatif national, ils veilleront à la réalisation du

Plan d'Actions Départemental (PAD) adopté lors de notre dernière assemblée départementale qui comprend 2 axes : développer la proximité et revendiquer ensemble en particulier pour améliorer l'accessibilité, les transports, les aides humaines...

Le CAPFD se réunit une fois par mois (sauf en août) et missionne en son sein des groupes de travail dès que nécessaire. Il participe ou se tient informé des activités des différentes instances départementales (groupe initiatives, groupes relais, activités loisirs, opérations ressources...).

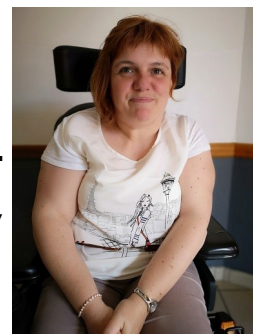


### Patrick Aubry,

« Il faut renforcer les liens entre tous les acteurs d'APF France handicap sur le département pour faire entendre notre voix afin d'obtenir des places en institutions pour les enfants polyhandicapés et de promouvoir une vie de qualité grâce à des services à domicile innovants, des ressources décentes et une accessibilité réelle. »

### Sandrine Baot,

« Ma motivation première est la défense de tous les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles, dans tous les domaines (logement, ressources humaines et financières, citoyenneté), tout au long de la vie, de l'enfant à la personne âgée en fin de vie. »



### Monique Berlan,

« Ce qui me motive, c'est de participer activement à la vie collective et apporter mon aide à la réflexion, la définition et à la mise en œuvre de projets destinés à rendre la vie plus facile aux personnes en situation de handicap, notamment dans le domaine de la santé, du logement et des services de proximité. »





• LE CONSEIL APF DE DEPARTEMENT : MAIS QUI SONT-ILS ?

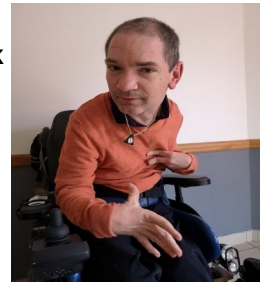


**Stéphanie Collet**

« Sensible aux questions d'accessibilité et d'inclusion, j'ai facilement trouvé ma place au sein du Groupe Initiatives. J'agis également en soutien aux proches aidants. Je souhaite que mon vécu, mon expérience et mes compétences puissent être des atouts pour porter les revendications des adhérents et les représenter au mieux »

**Dimitri Kasprzak**

« Je souhaite poursuivre mon engagement personnel pour la défense de nos droits légitimes et de nos intérêts communs, dans un esprit collectif au sein d'une association dynamique et fondamentale sur le territoire. Mes priorités : maintien de l'autonomie, amélioration du quotidien, aide humaine, financements. »



**Jean-Yves Le Houezec**

« Je représente les adhérents dans de nombreuses instances politiques ou associatives et participe activement au développement de la communication à la Délégation (Han'dizou, site Internet). Je suis vigilant sur les questions d'accessibilité et de compensation et sur les attentes des adhérents les plus éloignés du département. »

**Philippe Maruelle**

« Je souhaite mettre mon expérience du handicap, comme médecin présentant moi-même un handicap, au service des personnes en situation de handicap. Mon investissement au sein du Groupe Initiatives me permet de défendre leurs droits en matière de transport, d'accessibilité et d'aides humaines. »

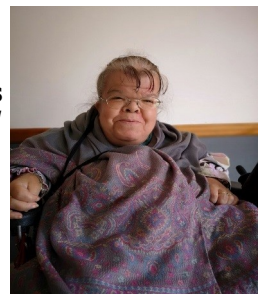


**Daniel Morin**

« Mon bénévolat ces dernières années au sein d'APF France handicap m'ont fait découvrir l'importance et le rôle de l'association, outre ses valeurs et projets que je partage. Mes priorités iront vers l'amélioration de la communication, l'approfondissement des liens avec les autres structures APF du département, l'efficacité dans la défense des droits. »

**Brigitte Parey-Mans**

« L'objectif d'inclusion des personnes en situation de handicap doit être poursuivi. Il inclut la défense des droits primordiaux (accessibilité, ressources, compensation, places en institutions...) et le développement des partenariats et de la proximité afin que le moins possible d'entre-nous ne soit laissé au bord de la route. »

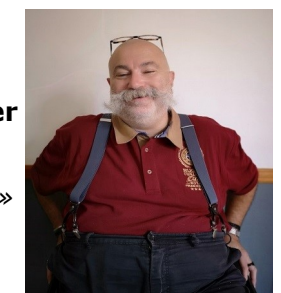


**Stéphane Rigaud**

« Membre du Groupe Initiatives, je participe aux actions de sensibilisation sur le handicap et milite pour l'accessibilité des transports, des commerces, des lieux publics. Je suis également évaluateur pour le label Tourisme et Handicap. Administrateur à Cap Emploi, l'accès à l'emploi est une de mes autres préoccupations. »

**Pascal Royer**

« Depuis 15 ans, je me suis particulièrement engagé, pour la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, dans le milieu de la santé et du médico-social, secteurs hautement importants et stratégiques dans l'avenir pour nous tous »





## LE CONSEIL APF DE REGION (CAPFR) : MAIS QUI SONT-ILS ?

### Le CAPFR est composé de

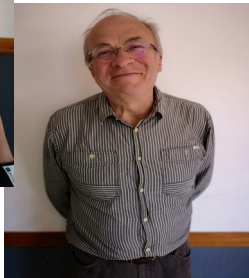
1) De représentants envoyés par les CAPFD (2 par département)

Ille et Vilaine :

Stéphanie Collet



Jean-Yves Le Houëzec



Morbihan :

Stéphane Kerangoarec et Pierre-Yves Deschamps

Côtes d'Armor :

Jeanine Desbois et Guillaume Bellec

Finistère :

Pascale Terrom et Philippe Le Tallec

2) De représentants régionaux de groupes nationaux : Daniel Menez, représentant du Groupe National Parents et Familles et Sébastien Vanrapenbusch, représentant de la Commission Nationale des Usagers des établissements et services APF France handicap

3) Des référents thématiques qui siégeront au CAPFR au moins une fois par an (en fonction de l'ordre du jour) : Nicolas Zlotnik (Emploi Formation) ; Pascal Royer (santé) Jean-Pierre Rommens (compensation); Pierre-Yves Deschamps (ressources).

### Cadre de travail du CAPFR

Renouvelée après les élections des CAPFD l'instance régionale s'est réunie le 21 juin 2019. Elle a défini son cadre de travail pour l'année 2019 - 2020

⇒ Une réunion tous les 2 mois :  
14/10/2019 (Vannes),  
09/12/2019 (St Brieuc),  
29/01/2020 (Vannes),  
19/03/2020 (St Brieuc), etc.

⇒ Election du/de la représentant(e) régional(e) le 14/10

⇒ deux axes du projet associatif retenus de façon prioritaire « la diversification de nos modes de recours à la justice » et « la possibilité donnée aux personnes de formaliser leur ressenti sur leur qualité de vie ».

⇒ Un bilan sera fait dans un an de l'avancée sur ces deux axes, pour mesurer l'impact du travail accompli et décider de prolonger le travail et/ou de sélectionner d'autres axes de travail pour l'année suivante.

### Une rencontre régionale sera organisée le 17 septembre .

Elle permettra aux militants présents de formaliser leur ressenti sur leur qualité de vie et d'échanger sur leurs difficultés, leurs besoins, etc. à partir des différents thèmes qui y seront abordés (compensation, santé, ressources,..).

### L'accès aux droits va faire l'objet de plusieurs types de réponses :

⇒ La réponse sur l'accès aux droits va pouvoir s'échelonner sur 3 niveaux : un premier niveau pour les questions les plus simples dans les Délégations ; un niveau 2 sur le plan régional (avec les compétences de Thierry Duval et de Matthieu Cailleau) et un niveau 3 pour les questions qui demanderont l'expertise du siège.

⇒ Elle fera partie également du plan de formation (en particulier le module 4) qui va être proposé par le bureau régional à partir de septembre 2019 (12 places par session)

Module 1 (Panorama : vision globale de l'APF et du monde du handicap) : 11 septembre à Vannes ou le 27 septembre à Saint Brieuc

Module 2 (Etre acteur dans l'association) : 17 octobre à Rennes

Module 3 (Parler en public) : 18, 20 ou 21/11 à Vannes ou à Saint Brieuc et 29 novembre à Saint Brieuc

Module 4 (« Droits devant » : le droit des personnes) : 19 décembre à Rennes  
une session pour les nouveaux élus sur le vécu de leur prise de fonction sera organisée à Vannes ou à Saint Brieuc dans la semaine du 20 janvier.

⇒ La réponse sur l'accès aux soins sera également d'actualité si les départements répondent à l'appel de la région d'organiser devant chaque préfecture une mobilisation simultanée à la veille de la Conférence Nationale du Handicap. Cet appel sera diffusé auprès des Délégations bretonnes mais aussi auprès du siège en espérant une mobilisation nationale le même jour.



### Le CAPFR a également été informé des projets de création ou d'extension qui devraient voir le jour rapidement :

⇒ polyhandicap en 35 (12 places adultes) et 4 places d'accueil séquentiel (1 jour par semaine) pour une douzaine d'enfants

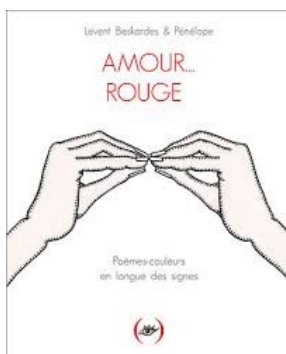
⇒ pôle ressources en 22  
réponse pas encore sûre  
plateforme emploi régionale : extension (en coopération avec l'ADAPT) pour un accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans (travail avec les mission locales, les lycées, les SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile))

⇒ baluchonnage en 29 en lien avec un groupement d'associations.

## À LIRE,

### Petit trésor de Muriel Prat.

Un petit nouveau arrive en classe, un peu gauche, intimidé. Il est bien accueilli malgré un secret qu'il garde dans une poche de son blouson et qu'il touche quand quelque chose le perturbe. Ce court récit imagé sur l'exil est proposé par l'auteure Muriel Prat sur des illustrations au trait d'Hugo Halimi. Un livre conçu pour tous les enfants du primaire, dont ceux qui sont déficients visuels. Petit trésor, par Muriel Prat et Hugo Halimi, Un chat la nuit éditions, 12,50€.



### Amour...rouge, par Pénélope et Levent Beskardes,

3ème ouvrage en Langue des Signes Française de l'auteure illustratrice Pénélope Sous la

forme d'un long dépliant cartonné, des poèmes-couleurs alternent sur des camaïeux de rouge et de bleu ponctuant des mots -signes dessinés par Pénélope. Il peut être posé debout sur la tranche ou déplié sur une table. Pour cet ouvrage, rêverie mêlant livre et multimédia, Pénélope embarque avec elle le comédien poète sourd Levent Beskardes qui interprète en Langue des Signes Française sur une vidéo complétée d'une présentation en français sous-titrée de la démarche des auteurs. Une exposition itinérante et des interventions artistiques sur demande complètent l'ouvrage. Amour rouge, par Pénélope et Levent Beskardes, éditions Les grandes personnes, 16,50 € en librairie.

### Les dessins du silence l'autisme vu de l'intérieur

Autiste mais surtout artiste, Adrien a écrit et dessiné l'album : Les dessins du silence. Une invitation au partage et à l'inclusion. Dessin après dessin, nous suivons la route d'Adrien, à travers ses questionnements et ressentis.



Qu'est-ce qui ne tourne pas rond ? Ce monde extérieur si étrange... ou lui ?

C'est à une plongée dans son esprit que nous convie Adrien au fil des pages de son album Ses dessins, réalisés en grand format sépia, ont été réunis dans un album petit format carré de qualité.

"Les dessins du silence", par Adrien du Silence, éditions Laius, 18,50 € en ligne ou sur commande en librairie.

### La nuit se lève, par Elisabeth Quin

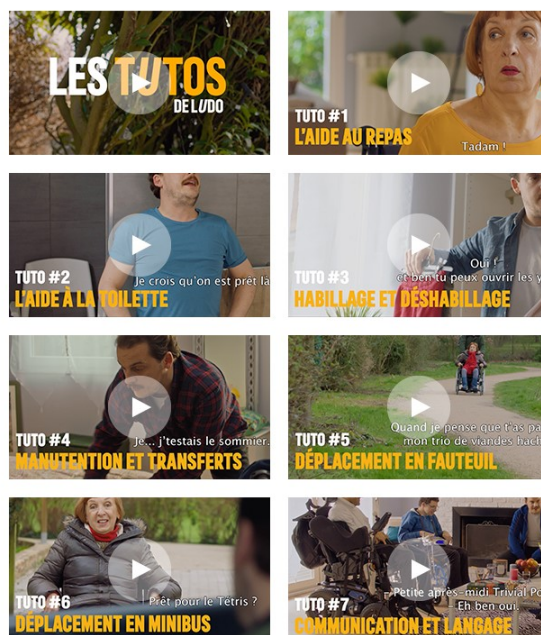
Journaliste culturelle, Elisabeth Quin expose dans un essai très personnel et intime sa peur panique de devenir aveugle du fait d'un double glaucome. Elle relate l'annonce brutale de la maladie, son errance thérapeutique entre médecine, sorcellerie et psychanalyse, compile des références mythologiques, historiques, philosophiques et artistiques sur la malvoyance et la cécité. La nuit se lève éditions Grasset, 15 € en librairie.

## À VOIR

### Les Tutos de Ludo, une websérie pour aider les aidants

Chacun des huit épisodes, d'une minute trente à deux minutes, aborde un thème très concret: Manger, se doucher, s'habiller, communiquer, etc. : voilà des actes indispensables que les personnes en situation de handicap ne peuvent pas toujours réaliser seules. Elles font alors appel à des aidants qui doivent connaître certains gestes de base pour s'occuper au mieux de la personne, mais pas de panique ! Maîtriser les gestes pour accompagner une personne en situation de handicap, ce n'est pas sorcier ! La preuve avec les tutos de Ludo réalisés par APF France handicap et la Mutuelle MASFIP :

<https://www.apf-francehandicap.org/sensibilisation-gestes-handicap-22527>.



## INFORMATIONS

**Handibox** : une réponse pour favoriser l'accès à la culture.



À Brest, les associations organisant des manifestations culturelles peuvent emprunter gratuitement un kit qui leur permet d'accueillir les personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions. Conçue par un collectif d'artistes et d'architectes (« les Manufacteurs »),

ces 2 boîtes contiennent en effet tout le matériel nécessaire pour lever les obstacles matériels d'accès à la culture : boucles auditives, fauteuils roulants, sièges cannes, casques auditifs ...

Informations complémentaires : [culture-animation@mairie-brest.fr](mailto:culture-animation@mairie-brest.fr)

### Quelques bonnes adresses et des initiatives intéressantes !

Les futurs spectateurs handicapés du Festival du bout du monde qui se déroulera début août sur la presqu'île de Crozon (Finistère) disposeront de services adaptés. Le propriétaire d'un vieux gréement l'a adapté pour que des passagers handicapés participent aux sorties en mer et accèdent à son bar lorsqu'il est à quai à Concarneau (Finistère).

### simplification de l'exception Droits d'auteur.

La procédure d'agrément des organismes réalisant des livres et ouvrages adaptés aux personnes handicapées a été simplifiée.

Elles pourront diffuser et échanger leurs réalisations après leur inscription sur un registre, sans avoir à demander une autorisation à l'éditeur ni acquitter des droits d'auteur.

## LOISIRS

### Loisirs adaptés

L'Anaé est un organisme de vacances qui offre une variété dans ses lieux de séjours (mer ou montagne) et une mixité dans l'accueil de son public (personnes valides avec personnes handicapées). Il est possible d'opter pour un séjour court en transfert ou plutôt long en famille ! Eté comme hiver, l'association, bien au-delà d'un hébergement labellisé Tourisme et Handicap, propose de nombreux loisirs accessibles : du ski, du parachute ascensionnel, du VTT ou encore de la voile.

Contacts :

Carole de Hazy, [carole@news.hizy.org](mailto:carole@news.hizy.org)

### Guide handitourisme 2018

L'édition 2018 du guide Handitourisme permet de préparer ses vacances en France ou à l'étranger. On y retrouve tout ce qu'il faut savoir sur les

démarches administratives, les assurances, les règlements, des conseils santé... en bref, tout ce qu'un voyageur doit connaître pour faire son choix et vivre au mieux son voyage. Vous trouverez également de nombreuses adresses labellisées Tourisme et Handicap (restauration, loisirs, hébergements...).

### Takahut : comment prendre des vacances sans se ruiner ?

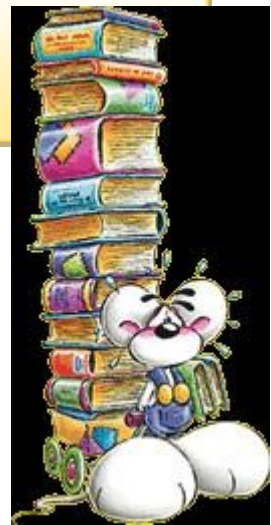
Le nantais Jean-Marie Marquet propose une solution : l'échange de logements entre personnes en situation de handicap. Il vient de lancer son site.

Les personnes intéressées postent une annonce pour proposer leur logement, avec photographies et indications précises : adaptation pour personnes en fauteuil électrique ou manuel, chaise de douche ou

baignoire équipées PMR, lit médicalisé, accessibilité des transports en commun, proximité des personnels soignants, etc. L'annonce indique la période à laquelle la personne souhaite échanger son logement et la région où il aimerait passer son séjour. Et les recherches peuvent commencer ...

L'inscription sur le site est gratuite en 2019, le temps de lancement du site. C'est donc une piste à explorer.

Contact : 06 86 98 25 13 et [contact@takahut.com](mailto:contact@takahut.com) - <http://www.takahut.com> et facebook



## LE COIN DES PETITES ANNONCES

**À louer** : mobilhome adapté aux personnes à mobilité réduite au camping \*\*\*\* Le Lac des Rêves à Lattes (34 Hérault), 2 chambres, cuisine toute équipée, salon climatisé, télévision, salon de jardin... Au camping, piscine, jeux et animations, restauration... Location à la semaine du samedi au samedi de 250 € à 950 € selon saison.  
Contacts : 06.62.02.33.07 ou par mail : [christine.cat@hotmail.fr](mailto:christine.cat@hotmail.fr).

**APPRENONS EN S'AMUSANT...**

**Vive l'été : Les dessous du maillot de bain...**



**DANS L'ANTIQUITÉ**

**ROMAINE**, les bains publics sont très prisés et l'on s'y baigne nu.

**AU MOYEN ÂGE**, les eaux thermales et les bains de mer sont jugés malsains pour la santé et leurs bienfaits ne sont redécouverts qu'**AU XVIII<sup>ÈME</sup> SIÈCLE**. On se baignait alors en chemise.

L'évolution du maillot de bain est un reflet de l'évolution des mœurs vis-à-vis de la nudité publique.

**À LA FIN DU XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE**, les femmes se baignent en corset et pantalon bouffant. Les hommes, eux, portent un costume qui s'arrête aux mollets et à manches longues car il est inconvenant de montrer le torse. Vers 1900, la femme porte une robe légère qui s'arrête au genou sur une culotte bouffante de la même étoffe.

Parallèlement, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle apparaît en Europe ce qui constituera le fondement du mouvement naturiste qui

prône, entre autres pratiques de vie saine et équilibrée, la baignade sans aucun vêtement.

Au début des bains de mer **AU XX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE**, le costume de bain est codifié par le corps médical et les hygiénistes qui préconisent un costume bouffant en laine et un bonnet sur la tête. Le dénudement progressif des femmes et des hommes n'est pas du goût de la norme de l'époque.

**Dans les années 1920**, Coco Chanel lance la mode du bronzage, ce qui permet de dénuder bras, jambes et épaules. **En 1932**, le slip Tarzan révolutionne le maillot et permet aux hommes de découvrir leur torse.

**EN 1946** apparaît le bikini qui ne s'impose vraiment que **dans les années 60**. Chez les hommes, le trunk, une sorte de caleçon court sur les cuisses avec une ceinture s'impose aussi. **Puis jusqu'à la fin des années 70**, la ceinture du maillot descend sous la taille et le bikini devient monokini. Les tendances suivantes sont une culotte de plus en plus mince et la disparition du haut.

**Dans les années 80**, l'influence du surf favorise le port de caleçons longs chez les hommes. Le maillot de forme boxer est lui aussi devenu prépondérant.

**AU XXI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE** et notamment depuis les **années 2010** se développe doucement une tendance à employer des tenues de bain plus couvrantes en toutes circonstances. Les facteurs sont variables : risques de cancer, frilosité, pudeur, religion...



**[ Le saviez-vous ? ]**

Le bikini doit son nom à un atoll du Pacifique où, à partir de 1946, ont eu lieu les 1ers essais nucléaires américains. Ce maillot révolutionnaire de 2 pièces, vendu dans une boîte d'allumettes, est commercialisé, cette année-là, avec le slogan : « Le bikini, la première bombe anatomique ! ».

**Devinette**

Quand je me lève, je ne fais pas de bruit. Pourtant, je réveille tout le monde. Que suis-je ?

**Rebus de l'été**  
Indispensable en été sur la plage





La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS – Legs , donations, assurances-vie



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter, notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité.  
Rejoignez notre famille de cœur!  
Pour plus d'informations, consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org/>  
Ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes –tél: 20 99 84 26 66

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seule face au handicap !

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine FAIRE FACE via notre site Internet [apf.asso.fr](http://apf.asso.fr)

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association libre réponse n° 40301 - 94605 Choisy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

- Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €
- Cotisation familiale\* :  2 personnes (40 €)
- 3 personnes (45 €)  4 personnes (60 €)
- 5 personnes (75 €)  6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1<sup>re</sup> cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin) **0 €**

1<sup>re</sup> cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin) **0 €**

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) **€**

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : **€**

**TOTAL de mon règlement : €**

\* anartenant au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2019

M<sup>me</sup>  M. Nom.....

Prénom.....

N° ..... Rue.....

CP [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.